

VILLE DE VALMONT

Approbation de la 1^{ère} modification simplifiée du PLU

Par délibération en date du 27 février 2018

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver la 1^{ère} modification simplifiée du Plan local
d'urbanisme

Le dossier de 1^{ère} modification simplifiée du P.L.U approuvé est tenu à la disposition du
public, à la Mairie de Valmont aux jours et heures d'ouverture et à la Préfecture de Moselle
(Direction Départementale de l'Equipement – 17 quai Paul Wiltzer 57000 METZ)